

**Compte rendu de la séance ordinaire**  
**du Conseil Municipal**  
**du mercredi 25 janvier 2017**

L'an deux mil-dix-sept, le vingt-cinq novembre, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de **Madame Céline RENAUDIER**, Maire de DAON.

**Présents :**

MM. Jean-Luc BOIVIN - Régis CHERBONNEAU - André DELAHAIE - Robert CORMIER - Serge DEFRANCE - Adrien DELAUNAY - André DELAHAIE - Olivier DELLIERE  
Mmes Céline PLANCHENAU - Céline RENAUDIER - Céline BRICAUD

**Excusé :** Régis CHERBONNEAU

**Secrétaire de séance :** Céline PLANCHENAU

**1 - Validation du compte-rendu**

Le compte-rendu de la séance du 23 novembre 2016 est validé par le Conseil Municipal.

**2 - Travaux salles des fêtes et des sports**

La commission sécurité a fait une visite de contrôle fin d'année dernière, il y avait beaucoup de choses à revoir pour la mise en sécurité de les des fêtes et des sports.

La Commune a fait appel à la société Qualiconsult pour la vérification des équipements électriques. Un contrat de contrôle annuel a été signé.

Tous les travaux vont être effectués et reconstruits.

**3 - Travaux Rue Creuse**

Une administrée est venue en Mairie pour se renseigner sur les travaux qu'elle effectuait son voisin. Ces travaux ont été réalisés sans permis de construire, ces derniers abîmant sa propre maison, cette personne a demandé à Madame le Maire d'intervenir. Le Maire a fait un arrêté pour stopper les travaux.

Les deux partis se sont rencontrés et se sont mis d'accord sur la suite du chantier. Le concessionnaire devra venir en Mairie pour déposer un permis de construire, et ainsi reprendre ces travaux dans les règles.

**4 - Service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier - adhésion de nouvelles Communes**

La Loi du 27 mars 2014 pour l'Accès au Logement pour un Urbanisme Rénové (A.L.U.R.) a mis fin à la mise à disposition des services de l'État aux communes pour l'instruction des autorisations liées au droit des sols.

Depuis juillet 2015, les Communes de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier cette compétence a été transférée à la Communauté de Communes.

A compter du 1er janvier 2017, les communes d'Amboigné, Argenton-Notre-Dame, Châtelain, Houssay, Marigné-Beuton et Saint-Laurent-des-Mortiers ne vont plus bénéficier des services de l'État et doivent donc adhérer au service commun de la Communauté de Communes, par la signature d'une convention d'adhésion avec la Communauté de Communes.

**Délibération 2017-01-A :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-d'approuver l'avenant à la convention initiale portant création et adhésion à ce service commun en date du 31 mars 2015

-d'autoriser Madame le Maire à le signer ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

**5 - Transfert de compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier**

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n° 2014-366 du 24 mars 2014 (dénommée loi ALUR) donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Le transfert de plein droit aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération de la compétence en matière de PLU interviendra le 27 mars 2017.

**6 - Rapport du service SPANC 2015**

Le conseil municipal demande à avoir des explications de la SAUR avant d'approuver le rapport.

## **7 - Questions diverses**

### **A - périscolaire**

La directrice du RPI, l'OGEC et les élus des Communes concernées se sont réunis.

Onze élèves partiront et treize arriveront l'année prochaine.

Trente-huit enfants mangeront à la cantine de DAON. Il faudra donc mettre en place deux services, et prévoir une personne supplémentaire.

Le RPI et l'OGEC demande à ce qu'une partie du périscolaire soit pris en charge par la Mairie (environ 307 €/an/enfant), ce montant serait déduit de la subvention que la Commune verse à l'OGEC, et l'association prendra en charge le coût des ATSEM.

Le Conseil Municipal souhaite étudier plus précisément les dépenses que cette nouvelle organisation engendrerait pour la Commune.

**La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le mercredi 1<sup>er</sup> mars 2017 à 20 h 30.**

**Madame le Maire lève la séance à 22 h 30.**

<b>Feuillet de clôture</b>
----------------------------

Délibérations prises lors de la séance du 25 janvier 2017

<b>Objet</b>	<b>Numéro</b>	<b>Vote</b>
	2016-10-A	A l'unanimité
	2016-10-B	A l'unanimité

Emargement

<b>Nom</b>	<b>Signature</b>
Jean-Luc BOIVIN	
Céline BRICAUD	
Céline PLANCHENAU	
Régis CHERBONNEAU	
Serge DEFRANCE	
André DELAHAIE	
Adrien DELAUNAY	
Olivier DELLIERE	
Céline RENAUDIER	